

Pandémie de coronavirus

Pistes d'action stratégiques pour l'année scolaire 2020 / 2021 dans les écoles de musique de Suisse

Indications et recommandations concernant la gestion des conséquences de la pandémie de coronavirus dans le secteur des écoles de musique du point de vue du maintien de l'égalité des chances et de l'accès à la formation musicale en temps de crise

1 Contexte

L'Association suisse des écoles de musique (ASEM) a élaboré des indications et recommandations à l'intention des associations cantonales et de leurs organes responsables afin de soutenir la formation musicale en temps de crise. Les domaines choisis se réfèrent directement à des questions de membres à l'ASEM, et suggèrent des activités concrètes inspirées d'exemples pratiques actuels des associations cantonales et des écoles de musique. Les recommandations et idées soutenues par l'association faîtière offrent une bonne base pour discuter avec les autorités de collectivités publiques des possibilités de promotion de démarches assurant l'égalité des chances d'accès à la formation musicale.

1.1 Situation actuelle

L'éclatement de la crise du coronavirus a profondément bouleversé l'enseignement au quotidien dans les écoles de musique suisses. A la suite de la fermeture de toutes les écoles dans l'ensemble du pays, les écoles de musique ont mis en place partout où cela était possible un enseignement à distance et des offres alternatives, de manière à garantir l'accès à la formation musicale. Avec l'autorisation de reprise de l'enseignement présentiel depuis le 11 mai et le nouvel assouplissement prévu à partir du 6 juin, les écoles de musique peuvent renouer avec le fonctionnement selon le système présentiel habituel, à condition de respecter les exigences en matière de protection de la santé. Il reste néanmoins plusieurs défis de taille à relever. Certains occuperont encore longtemps les responsables des écoles de musique durant la prochaine année scolaire 2020/2021 et même au-delà. Il convient en particulier de tenir compte des aspects suivants :

Egalité des chances et accès à la formation musicale

- **Nouvelles inscriptions** : actuellement, les présentations d'instruments ne peuvent pas avoir lieu de manière habituelle, ce qui diminue les possibilités d'enthousiasmer les enfants et les jeunes pour la formation musicale.
- **Interruption du parcours de la formation musicale** : des répercussions sur les capacités financières de nombreuses familles sont à attendre, suite au développement d'une situation économique difficile dans les mois prochains. Dans ces conditions, il n'est pas sûr, compte tenu des contributions parentales actuelles, que toutes les familles soient en mesure d'offrir aux enfants et adolescents la possibilité de suivre un enseignement musical.

Sans mesures de soutien, l'égalité des chances d'accès à la formation musicale selon l'art. 67a Cst. n'est pas assurée.

Situation professionnelle du corps enseignant des écoles de musique

Pour les raisons évoquées ci-dessus, les écoles de musique doivent s'attendre à un nombre plus faible d'élèves. Un recul des inscriptions a des répercussions directes sur les taux d'emploi des professeurs de musique. Une diminution du taux d'occupation mettrait le secteur des écoles de musique économiquement en difficulté.

Conséquences pour la société

Les conséquences de la pandémie de coronavirus sur le comportement social de la population d'une manière générale et en matière d'évitement de contacts rapprochés et de grands rassemblements de personnes à moyen ou long terme sont encore imprévisibles. L'enseignement en groupes, les cours de musique d'ensemble, et surtout toutes les situations de représentation musicale sont directement touchés par des mesures restrictives et le seront encore ces prochains temps.

1.2 Les objectifs des indications et recommandations stratégiques

Le présent guide vise à soutenir les écoles de musique et les autorités responsables dans leur travail et leurs décisions afin qu'elles puissent atteindre les objectifs suivants :

- garantir l'égalité des chances et l'accès à la formation musicale de tous les enfants et adolescents, y compris en temps de crise ;
- garantir un parcours de formation musicale ininterrompu ;
- encourager des perspectives de développement institutionnel tournées vers l'avenir pour les écoles de musique ;
- soutenir le maintien d'un taux d'occupation équilibré des professeurs de musique.

2 Informations et recommandations concrètes à l'intention des associations cantonales et des écoles de musique

2.1 Sensibilisation politique

Les répercussions et les conséquences financières de la pandémie de coronavirus se font sentir dans de nombreux domaines, et les collectivités publiques ne sont pas épargnées. Les associations cantonales et les directions des écoles de musique jouent un rôle essentiel d'ambassadrices dans le soutien de mesures d'encouragement de l'égalité des chances d'accès à la formation musicale dans les écoles de musique. L'ASEM recommande aux associations cantonales et à leurs membres de contacter de façon pro-active les responsables politiques cantonaux et communaux, et de présenter chaque fois que cela est possible des mesures souhaitables et applicables dans le canton.

2.2 Egalité des chances et accès élargi aux offres des écoles de musique

2.2.1 Délais d'inscription flexibles

Dans la situation actuelle, l'ASEM recommande de gérer avec souplesse les délais d'inscription et de mettre à profit tout le premier semestre de la prochaine année scolaire 2020/2021 pour attirer durablement l'attention sur la formation musicale. Il peut s'avérer précieux pour les nouveaux élèves de prévoir des possibilités d'inscription flexibles au cours du semestre, par exemple au travers d'offres découverte. Ceci nécessite une consultation des autorités responsables et du corps enseignant ainsi qu'une réglementation des écolages au pro rata.

2.2.2 Acquisition de nouveaux élèves

– Solutions de remplacement pratiques pour la présentation d'instruments

En de nombreux endroits, de bonnes expériences ont été faites avec *la présentation en ligne* d'instruments sur les sites internet des écoles de musique. D'autres possibilités de contact sont *les vidéos de présentation live* auxquelles les parents et les élèves intéressés peuvent se connecter à une heure précise, ainsi que les *entretiens et conseils personnels* entre les professeurs et les élèves intéressés. Depuis l'assouplissement des mesures, des leçons découverte ou d'essai peuvent aussi être proposées sur place en plus de celles proposées en ligne.

– Sensibilisation en coopération avec l'école publique

L'ASEM suggère de réaliser régulièrement des offres de sensibilisation en collaboration avec les écoles publiques, et cela y compris au cours du semestre d'automne. Exemples : *présentations en ligne d'instruments ou de familles d'instruments* animées en direct pour une classe d'école dans le cadre des cours de musique ordinaires, *présentations d'un instrument par des élèves de la classe avec possibilité pour les familles d'y assister en ligne*, présentation d'instruments sur place à de petits groupes.

– Offres découverte élargies

Les offres spéciales de sensibilisation peuvent aussi être organisées sous forme de leçons d'essai proposées sur une période déterminée à un prix réduit selon le nombre. Une possibilité serait par exemple un *semestre de parcours découverte* permettant aux élèves de suivre des leçons à des conditions avantageuses pour différentes offres d'enseignement.

– Nouvelles offres d'enseignement

– Les élèves dont les familles, pour des raisons économiques, envisagent d'interrompre temporairement les leçons de musique, méritent une attention particulière. L'ASEM estime qu'il est important d'éviter dans la mesure du possible ces coupures dans le parcours de formation en période de crise. La proposition de leçons en petits groupes ou une offre mixte de leçons individuelles et en groupe à la place de l'enseignement individuel peut contribuer à une solution permettant aux élèves de continuer de suivre les cours.

– Les écoles de musique ont mis en place et testé pendant des semaines des offres d'enseignement à distance. Les expériences positives ainsi faites sont également une bonne occasion d'innover et de compléter les prestations des écoles de musique.

– Utilisation du programme fédéral jeunesse et musique

Le programme Jeunesse et Musique, lancé en 2016, permet également aux écoles de musique d'obtenir un soutien financier pour les prestations ne relevant pas de leur offre de base. Peuvent être inscrits des cours collectifs spéciaux ou des projets d'intégration et de coopération (p. ex. avec des sociétés ainsi qu'avec l'école publique). Des possibilités s'offrent également pour de nouvelles formes d'enseignement actuellement développées afin d'atténuer les conséquences de la pandémie de coronavirus. Les professeur.e.s de musique doivent posséder le diplôme de monitrice/moniteur J+M. Il faut suivre pour cela le module de base d'une journée, qui est désormais aussi proposé en ligne.

[Lien vers les explications et conditions d'inscription pour les cours J+M](#)

[Lien vers la formation de monitrice/moniteur J+M](#)

- **Publicité**

Les formes de publicité habituelles et déjà exploitées (dépliants, affiches, etc.) ainsi que les médias locaux sont à approcher plus spécifiquement. Comme en témoignent les nombreux comptes rendus déjà publiés dans la presse locale ou diffusés sur des chaînes de télévision ou des radios locales, les médias, actuellement aussi limités dans le choix de sujets devraient être intéressés par des solutions créatives. A cela s'ajoutent d'autres options, comme une information jointe aux lettres de l'école publique aux parents, la publication d'informations dans les newsletters des écoles obligatoires, l'intégration de liens sur les sites internet de l'école publique, ou encore la distribution de dépliants dans les classes. La plupart du temps, les autorités responsables ont également des lettres ou bulletins communaux ainsi que d'autres supports similaires pour communiquer une information de l'école de musique locale. La diffusion d'info sur des plateformes comme les places du village numériques est à considérer.

2.3 Finances

- **Soutien des écoles de musique**

Pour le développement et le lancement de nouvelles offres d'enseignement et la mise en œuvre de délais d'inscription flexibles, les associations cantonales et les directions des écoles de musique devraient étudier la possibilité d'une augmentation de la participation des autorités responsables. Ceci notamment dans la perspective d'une participation éventuelle aux coûts salariaux des enseignants engagés dans les travaux de développement des écoles.

- **Soutien des familles**

L'ASEM suggère également d'étudier avec les autorités responsables la possibilité de créer un « fonds coronavirus ». Les communes de même que des tiers pourraient ainsi soutenir directement des offres ou des élèves individuels (parrainages). Les familles touchées par les conséquences économiques peuvent aussi être sensibilisées à l'existence de Pro Juventute ou – s'il y a lieu – de fondations locales. Une information active des parents sur les possibilités de soutien existantes permet d'abaisser le seuil et peut ainsi contribuer à éviter des désinscriptions.

3 Pistes d'action nationales de l'ASEM

L'ASEM accompagne l'évolution de la gestion de la pandémie de coronavirus et est pour cela en contact, selon les enjeux, avec les autorités fédérales, les parlementaires, la CDIP, des associations cantonales comme l'Association des communes et l'Union des villes, ainsi qu'avec les associations partenaires du secteur musical. Elle sensibilise les décideurs aux besoins de la formation musicale et aux défis que le coronavirus pose aux écoles de musique. Elle élabore des solutions à des problématiques concrètes en collaboration avec les responsables concernés. Les domaines d'action suivants sont en préparation :

3.1 Journée nationale de la formation musicale

L'ASEM est convaincue que la formation musicale joue un rôle éducatif et social important, et cela plus encore en période de crise. C'est pourquoi elle prévoit d'organiser, en coopération avec les associations d'amateurs ayant déjà collaboré avec l'ASEM dans le cadre de la [Charte](#), une « *journée nationale de la formation musicale* », prévue en principe à la fin de l'automne. La journée a pour objectif d'attirer l'attention de la population sur la formation musicale en général via les médias, de présenter les offres spéciales développées pour les temps de crise démontrant la créativité des écoles de musique, et d'encourager les inscriptions en cours de ce premier semestre de la nouvelle année scolaire. Une présence dans tous les médias : radio, télévision, presse imprimée et médias sociaux est planifiée. A l'heure actuelle, l'ASEM est à la recherche de partenaires. Le Conseil suisse de la musique (CSM), l'Association suisses des musiques (ASM), l'Association suisse des musiques de jeunes, la Société fédérale des orchestres (SFO), l'Union suisse des chorales (USC) et l'Association suisse de la musique populaire ont déjà approuvé l'idée.

3.2 Autres impulsions de l'ASEM

– Offres de formation pour les nouvelles formes d'enseignement

L'ASEM encourage la Conférence des hautes écoles de musique suisses à inscrire à son programme des modules complémentaires de formation continue sur les nouvelles formes d'enseignement ou des ateliers créatifs à l'intention des professeur.e.s de musique.

– Elargissement temporaire du programme Jeunesse et Musique

L'ASEM examine actuellement à l'échelle fédérale - y compris sur le plan politique - la possibilité d'élargir les offres du programme Jeunesse et Musique. Il s'agit notamment de déterminer la possibilité de proposer des offres de projets élargies des écoles de musiques par le biais de Jeunesse et Musique, d'abaisser temporairement, jusqu'en été 2021, le nombre minimal de participants à un cours, ou encore de proposer directement des cours pour toute l'année scolaire. L'ASEM communiquera sans tarder les informations correspondantes à de nouvelles opportunités.

– Enquête sur les conséquences de la pandémie de coronavirus

L'ASEM participe à un projet international visant à documenter les conséquences du coronavirus pour les écoles de musique et à créer ainsi une base de référence pour les prochaines étapes. Une base de données élargie sur les questions pédagogiques, sociales et financières auxquelles les écoles de musique sont confrontées du fait de la pandémie, permettra de soutenir les travaux ultérieurs tant au niveau du contenu que sur le plan politique. Des informations sur un projet de sondage seront communiquées en temps voulu.

– Communication

- L'ASEM communique régulièrement des informations sur l'évolution des mesures de gestion de la pandémie par le biais de lettres d'information, du site web, de la newsletter et de la RMS.
- L'ASEM recueille des informations sur des modèles de bonnes pratiques des écoles de musique pour les transmettre aux intéressés ou en vue d'une publication.